

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical :
60 Délégués présents : 33
Absents : 27

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 mai 2025

** ** *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Julien FREYBURGER, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-01-2205 : Installation de Madame Jocelyne BASTIEN en qualité de Déléguée Titulaire pour Metz Métropole en remplacement de Monsieur Jean-François LOSCH

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral n°2017-DCL/1-025 du 2 juin 2017,

VU la délibération du 12 mai 2025 du Conseil métropolitain de Metz Métropole désignant Madame Jocelyne BASTIEN en qualité de Déléguée Titulaire au Syndicat mixte du SCoTAM à la suite de la démission de Monsieur Jean-François LOSCH de ses fonctions de Conseiller métropolitain titulaire,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir un siège de Délégué Titulaire devenu vacant,

Délibération

Le Président entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE Madame Jocelyne BASTIEN installée dans sa fonction de Déléguée Titulaire au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour Metz Métropole.

CHARGE le Président du Syndicat mixte du SCoTAM de transmettre la présente délibération au Président de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mai 2025

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Le secrétaire de séance
Monsieur Julien FREYBURGER